

L'avenir est en route

«En route» souligne la continuité avec le titre du rapport d'activité 2017 «Entre le passé et l'avenir». Le passé étant illustré par la fin de la législature, l'avenir par le Synode constitutif de novembre et le Synode d'hiver de décembre avec les nombreux changements de personnes qui en ont résulté au sein du Synode et du Conseil synodal.

 **Hansruedi Schmutz**
président du Synode

La nouvelle loi sur les Eglises nationales a été adoptée le 21 mars 2018 par le Grand Conseil et entrera en vigueur au début de 2020. Elle représente un défi majeur pour les Eglises nationales auxquelles elle demande un difficile travail de mise en œuvre, notamment parce qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, elles deviendront les employeurs du corps pastoral. Le Synode a adopté les principes de base de son application à travers trois objets importants traités lors de la session d'été 2018: le règlement du personnel pour le corps pastoral, les principes directeurs de la gestion des ressources humaines et l'analyse de ses répercussions sur la situation des ressources des services généraux de l'Eglise.

Par ailleurs, le Synode a créé un poste à durée limitée d'ambassadeur chargé

d'assurer une mise en œuvre que nous espérons incisive et efficace de la Vision Eglise 21. L'avenir montrera si celle-ci sera concrétisée et soutenue par les paroisses. Cette tâche demandera beaucoup de force de conviction et d'engagement. Et il est important que le Synode, le Conseil synodal et les paroisses sachent réagir avec souplesse aux évolutions et aux défis de la société et restent ouverts aux critiques constructives émanant de l'intérieur comme de l'extérieur de l'Eglise.

En cette dernière année de législature, le Synode a également pris congé du conseiller d'Etat Christoph Neuhaus, qui a prononcé un impressionnant discours d'adieu au terme de nombreuses années passées à la tête de la Direction des affaires ecclésiastiques. A ce titre, tout le mérite de la gestion politique de la nouvelle loi sur les Eglises nationales lui revient.

En perspective de la nouvelle législature, d'importants remaniements ont eu lieu au sein du Synode et des commissions. La commission non permanente «Eglise et Etat» a été dissoute. Nous exprimons nos remerciements et notre reconnaissance aux membres sortants pour les services rendus.

Dans le contexte du triste événement du décès en cours de mandat du conseiller synodal Lucien Boder, il convient également de lui témoigner notre gratitude et rendre hommage à sa mémoire et à son action. Pendant ma présidence, nous avons dû faire nos derniers adieux à deux conseillers synodaux en exercice. Puissent de telles situations douloureuses ne plus se répéter.

En tant que président sortant, j'adresse au Synode, au Conseil synodal et aux collaboratrices et collaborateurs tous mes vœux de succès et la bénédiction pour l'avenir. ■

Lancement de la nouvelle législature: le Synode constitutif siège à l'Hôtel du gouvernement à Berne.

